Trait d'Union Bernevalais

N° 73

JANVIER 2014

****

SOMMAIRE

Editorial 1

Informations pratiques 2

Actualités 3
- Validité de la carte d'identité 3
- Elections municipales, mode d'emploi 4
- La préfecture de Seine-Maritime communique... 4

Les associations ont la parole 6

Infos...en vrac 8

Actualités du Bout du Monde 10

Sudoku 11

Espace jeunesse 11

Recette de cuisine
Galette des rois à la frangipane 12

Agenda 13

EDITORIAL

2013 a tiré sa révérence et s'en est allée.

Cette année aura été marquée par la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Ce Plan devrait être approuvé avant la fin du premier trimestre.
Qu'il aura été long et compliqué à mettre en place...

Ce n'est pas non plus sans un sentiment de frustration qu'il sera approuvé eu égard aux objectifs de départ et aux innombrables contraintes qui sont venues grever ceux-ci.

2014 sera une année électorale avec les élections municipales et les élections européennes.

La loi électorale ayant changé, Berneval est impactée par les modifications comme les autres communes de plus de 1.000 habitants. Vous trouverez dans ces pages les principales mesures nous concernant.

Le Conseil Municipal a une pensée pour tous ceux qui sont soumis aux dures épreuves de la vie, perte de proche, maladie, perte d'emploi, solitude.

Nous espérons que 2014 pourra vous apporter un peu de bonheur, à vous, à votre famille et à vos proches.

Patrice Philippe

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Berneval-le-Grand

Adresse : Place de l'Eglise
76370 BERNEVAL-LE-GRAND

Tél. 02 35 06 05 40
Fax 02 35 06 07 20
e-mail :
mairie-sg.bernevallegrand@wanadoo.fr

Ouvertures :

- Lundi de 9 h. à 12 h.
- Mardi de 13 h.30 à 18 h.
- Jeudi de 9 h. à 12 h.
- Vendredi de 13 h.30 à 18 h.

Sur le site internet :
http://www.berneval.fr

Vous retrouvez :

- Les actualités
- Les comptes-rendus de conseils municipaux
- Des informations administratives
- Les photos des manifestations récentes
- Le Trait d'Union Bernevalais (TUB)
- Etc.

Armes de Berneval-le-Grand

Nous vous invitons à retrouver ce magazine en couleur sur notre site internet : http://www.berneval.fr

Directeur de la publication : Patrice PHILIPPE

Rédacteurs : Patrice PHILIPPE, Dominique CORRIEU-CHAPOTARD, les Cœurs Joyeux, Bernard BELLÊTRE, Marc FOUCOUT, Robert WINKLER et Marie-Françoise BUREAUX-ROLLAND,

Mise en page : Marie-Françoise BUREAUX-ROLLAND

VALIDITÉ DE LA CARTE D'IDENTITÉ

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/ **http://www.diplomatie.gouv.fr/**

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
Mode d'emploi

POUR LES COMMUNES DE 1 000 A 3 499 HABITANTS

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Ce qui va changer

Voter : un geste citoyen

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Vous allez également élire vos conseillers communautaires. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

> Qui peut voter lors des élections municipales et communautaires ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Comment les conseillers municipaux et communautaires sont-ils élus ?

Le mode de scrutin change dans votre commune : les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Attention, si vous écrivez sur votre bulletin de vote, il sera nul et votre voix ne sera pas prise en compte.

En même temps vous élirez pour la première fois un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous votez en prenant un bulletin de vote sur lequel figurent ces deux listes que vous ne pouvez pas modifier.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de 1 000 habitants et plus* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.
http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate
4. Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
5. Élection des conseillers communautaires

Pour plus d'informations : http://www.interieur.gouv.fr/ Rubrique Élections

LA PRÉFECTURE DE SEINE MARITIME COMMUNIQUE…

En Juillet 2013, le gouvernement a décidé d'instaurer la simple comparution des mineurs lors d'une demande de carte d'identité ou de passeport.
Les modalités d'application de cette mesure sont les suivantes :

Passeport

Pour une demande de passeport concernant un mineur de moins de 12 ans :
La comparution du mineur est exigible une seule fois au moment de la remise du passeport.

Pour les mineurs de plus de 12 ans, la double comparution reste la règle: prise d'empreintes au moment du dépôt du dossier et lors de la remise du passeport.

Carte d'identité

La comparution personnelle des mineurs n'est exigible qu'une seule fois au moment du dépôt de la demande de la carte d'identité.

LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE ...

LES CŒURS JOYEUX
Une association à but non lucratif (loi 1901)

Son but : Animer des rencontres pour les retraités et pré-retraités. Actuellement nous nous réunissons tous les vendredis.
Au programme : Manille, belote ou dominos.
Le premier vendredi du mois, nous organisons en cours de rencontre un goûter, le 3ème vendredi du mois un après midi récréatif.
Dans l'année, nous organisons deux repas, l'un au printemps et le second à l'automne.
Nous faisons aussi un voyage sur une journée, voire sur deux jours.
L'adhésion au club est de 18 euros pour l'année.
Au club il y a aussi une section pétanque : tous les lundis les joueurs se retrouvent au terrain de Berneval.
Bien sûr, l'ambiance y est agréable,
donc, pour garder la joie de vivre,
venez nous rejoindre !

LA SECTION PETANQUE DU CLUB DES CŒURS JOYEUX
(les aînés de Berneval)

Chaque année il est organisé entre les clubs affiliés aux Aînés Ruraux du Petit Caux, des rencontres amicales de pétanque en triplettes constituées.

Ces rencontres sont dotées – du Criterium du Petit Caux – du Trophée des Ainés Ruraux – d'une coupe d'Intraville – et coupes offertes par les municipalités des 10 clubs représentés.

Les différentes communes affiliées sont : Assigny, Bailly en Rivière, Berneval le Grand, Derchigny Graincourt, Envermeu, Intraville, Meulers, Saint Jacques d'Aliermont, Saint Martin en Campagne, Saint Nicolas d'Aliermont.

Pour l'année 2013, le club de Berneval a obtenu un résultat satisfaisant :

- 1er au critérium
- 2ème au Trophée des Aînés Ruraux
- 4ème à la Coupe d'Intraville

La participation à notre groupe de pétanque est très simple et ne pose aucun problème. Si vous souhaitez nous rejoindre pour « taquiner le cochonnet », nous vous accueillerons avec plaisir.
Pour cela, suivant la météo, nous jouons soit sur le terrain municipal de Berneval situé près du terrain de football, soit dans le boulodrome couvert de la CCPC à Saint Martin en Campagne, près du gymnase.
Tous les lundis après midis à 14h vous trouverez une ambiance chaleureuse et sympathique. Nous formons les équipes à la mêlée que nous changeons trois ou quatre fois au cours de l'après midi.
Si vous désirez nous rejoindre avec des amis ou des membres de votre famille, vous serez accueillis avec joie.
A savoir que chaque lundi nous nous retrouvons une trentaine et plus en période de vacances.
Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à :

Bernard Bellêtre Tél. 02 35 83 66 37 / 06 26 41 81 29

A S L B

Un début de saison un peu chaotique avec un effectif réduit et c'est avec 12 licenciés que nous nous engageons pour la nouvelle saison 2013/2014.

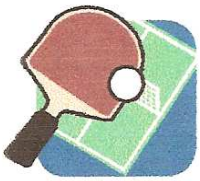

Tennis de table

Avant le début de la compétition 4 jeunes issus de Belleville et Bracquemont sont venus grossir notre effectif. Une seule et unique équipe en championnat de D3, fait rare, la première fois depuis plus de 20 ans ! Finissant la phase aller 7ème sur 8.

Seul rayon de soleil: le bon comportement de nos jeunes, la relève, Nicolas Gloc et Morgan Lecoq, François Darbonville et Tom Babin, Lucas Mayeu et Lucas Hulard.

Merci à tous les Bernevalais qui répondent présents pour l'achat de notre calendrier.

Merci au Conseil Général avec Mme Sandrine Hurel et au Conseil Municipal de Berneval avec Mr Patrice Philippe pour leurs subventions.

Bonne et heureuse année sportive

Robert Winkler

INFOS EN VRAC

La brigade des Gardes Champêtres communique…..

Voilà maintenant trois ans que notre brigade des gardes champêtres existe. Nous sillonnons au quotidien la commune de manière à surveiller vos habitations, la voirie ou encore toutes les incivilités que nous pouvons rencontrer.

Vous avez peut-être été informés par les médias de certaines escroqueries à la personne à domicile (faux agents EDF, etc...). Pour éviter d'être victimes de ce type d'escroquerie, ne laissez pas entrer chez vous des inconnus. En cas de suspicion, appelez-nous au **02 35 83 36 81** et faites le 17.

Nous vous proposons en complément de la gendarmerie de surveiller votre maison lorsque vous partez en vacances. Cette prestation est gratuite. Vous pouvez venir remplir le formulaire au poste de police rurale tout au long de l'année, et nous vous remettrons un dépliant de la gendarmerie sur la prévention des vols.

Nous avons passé cette année une journée en compagnie de la gendarmerie avec les CM2 pour leur faire valider le « permis vélo ». Nous sommes restés une matinée en classe pour apprendre la théorie : les éléments de sécurité sur un vélo et une petite révision du code de la route.

L'après midi, un parcours spécifique a été mis en place pour tester l'agilité des enfants en vélo. En cas de réussite à la théorie et à la pratique, le permis vélo a été délivré par le professeur des écoles.

Nous sommes régulièrement contactés pour des conflits de voisinage. Nous nous efforçons de régler ces différents de manière à ce que la vie de chacun dans la commune soit la plus agréable tout en respectant la loi.

Brigade intercommunale des gardes champêtres
Place de l'église
76370 Berneval le Grand
02 35 83 36 81

Chalets en location au camping

Nous vous rappelons que des chalets sont disponibles à la location **toute l'année** au camping de Berneval.
Ils peuvent accueillir chacun jusqu'à 6 personnes.

L'un de ces chalets est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Plus de renseignements sur :

http://www.camping-berneval.fr/

au camping ou en mairie.

⁂

.

Cadeaux de Noël

Les parents qui n'auraient pu se rendre à la fête de Noël organisée par la commune et qui n'auraient pas encore retiré le cadeau de leur enfant peuvent encore le faire en mairie avant la fin du mois de janvier.

Les cadeaux non retirés après cette fin janvier seront donnés à une œuvre caritative.

⁂

Recensement

Rappel aux jeunes atteignant l'âge de 16 ans.

Votre recensement (en mairie) est obligatoire dans le trimestre de vos 16 ans.

L'attestation de ce recensement vous sera indispensable pour le passage d'examens, du BSR, du permis de conduire, etc...

⁂

Aux nouveaux arrivants à Berneval-le-Grand

Les habitants des communes avoisinant la centrale nucléaire de Penly ont reçu (la dernière distribution a eu lieu en juin 2009), des comprimés d'iode qu'ils doivent conserver stockés chez eux.

Les nouveaux habitants qui ne seraient pas encore en possession de ces comprimés peuvent se rendre dans une pharmacie du périmètre des 10 km autour de la centrale, munis d'un certificat de domicile, pour se voir délivrer ces boîtes de comprimés, à titre préventif.

⁂

ACTUALITÉS du BOUT DU MONDE

Par Marie-Françoise Bureaux-Rolland

L'AMBORELLA DÉCODÉE

Pour la première fois, des calédoniens ont les honneurs de la plus grande revue scientifique au monde, Science. Leur exploit, avoir réalisé, avec des chercheurs du monde entier, le séquençage de l'ADN de l'Amborella, la plus vieille plante à fleurs de la planète.

Amborella est une survivante. Un anachronisme précieux pour les chercheurs et dont on vient de percer une partie du mystère. Des résultats très attendus par la communauté scientifique et qui ont les honneurs de la revue Science parue le vendredi 20 décembre 2013. Et avec une fierté pour les chercheurs calédoniens (issus de l'IRD, de l'IAC et de l'UNC) qui ont collaboré au séquençage de cette plante endémique à la Nouvelle-Calédonie. Car, c'est la première fois que nos chercheurs voient un de leurs articles paraître dans le prestigieux magazine.

Unique. Si l'Amborella suscite autant d'intérêt, c'est qu'elle est l'unique rescapée de la lignée des plantes à fleurs. Une lignée qui inventa un nouveau type de reproduction, et qui connût un véritable succès du point de vue de l'évolution, puisqu'on compte aujourd'hui plus de 300.000 espèces de plantes à fleurs.
Le séquençage complet du génome de l'Amborella va apporter aux chercheurs une masse considérable d'informations *« qui vont permettre de comprendre les mécanismes d'évolution de toutes les plantes à fleur de la planète »* indique Matthieu Villegente, docteur en biologie et physiologie végétale à l'Université de Nouvelle-Calédonie. Mais pour en arriver là, il a fallu plus de trois ans de travail et une cinquantaine de scientifiques du monde entier, réunis dans un consortium international, principalement américain.
C'est d'ailleurs aux Etats-Unis qu'a eu lieu le séquençage, les équipes calédoniennes se concentrant sur les protéines (qui assurent les tâches nécessaires au bon fonctionnement des cellules, grâce aux messages transmis par les gênes).

Original. Pendant trois ans donc, les scientifiques ont patiemment reconstitué les 14.000 gênes qui composent l'ADN de l'Amborella. *« Séquencer un génome, c'est comme déterminer chaque lettre de chaque page d'un livre de 500 à 1.500 pages »*, explique Valérie Burtet-Sarramegna, de l'Université de Nouvelle-Calédonie.
Premiers enseignements du séquençage, *« l'Amborella se situe à l'interface de deux groupes. Celui des plantes antérieures (sans fleur) et celui des plantes à fleurs (postérieures). Elle dispose de gênes issus de chacun de ces groupes »*, note Matthieu Villegente. Dans son ADN, l'Amborella recèle donc à la fois la mémoire de toutes les plantes à fleurs, mais aussi celle de leurs ancêtres.

Graines. Grâce à elle, les scientifiques vont pouvoir comprendre l'apparition de nouvelles fonctions, comme la capacité des graines à accumuler un maximum de réserves nutritives dans un minimum d'espace. Ces recherches fondamentales pourraient, comme l'explique Bruno Fogliani, chercheur à l'IAC, *« avoir des applications pratiques, comme le développement de graines plus robustes »*.
Alors évidemment, toutes les questions des scientifiques n'ont pas trouvé leurs réponses avec le séquençage. Mais il devrait permettre de résoudre une partie des énigmes des plantes à fleurs que Charles Darwin lui-même qualifiait « d'abominable mystère ».

Source : Charlotte Mannevy – Les Nouvelles Calédoniennes des 21 et 22.12.2013

JEU

SUDOKU N° 73								
	4	3	9					
	9				3		8	
6			4	7			2	
7				5				
3	1						9	4
				3				2
	3			4	1			8
	6		3				1	
					8	2	4	

Solution SUDOKU N° 72								
2	7	4	1	8	6	5	3	9
8	5	1	9	3	2	4	7	6
3	6	9	4	7	5	2	1	8
1	9	5	8	2	3	6	4	7
4	2	7	5	6	9	1	8	3
6	3	8	7	4	1	9	2	5
9	8	6	3	1	4	7	5	2
5	4	3	2	9	7	8	6	1
7	1	2	6	5	8	3	9	4

ESPACE JEUNESSE

COLORIAGE

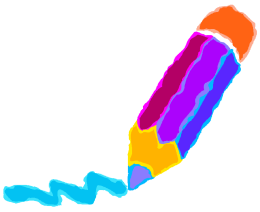

Colorie chaque lettre
d'une couleur différente.

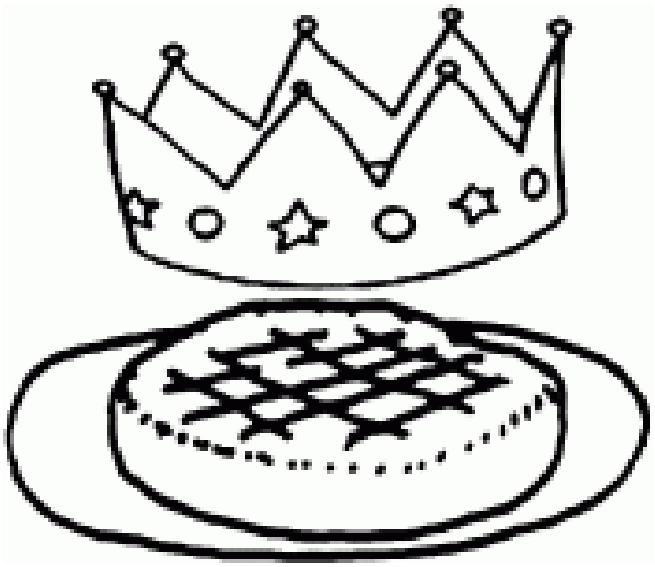

LA GALETTE DES ROIS

RECETTE DE CUISINE

GALETTE DES ROIS À LA FRANGIPANE

Pour 6 personnes

Ingrédients

- 2 pâtes feuilletées
- 140 grammes de poudre d'amandes
- 100 grammes de sucre fin
- 2 œufs
- 75 grammes de beurre mou
- 1 jaune d'œuf
- 1 fève

Préparation : 10 minutes

- Placer une pâte feuilletée sans un moule à tarte, piquer la pâte avec une fourchette.
- Dans un saladier, mélanger la poudre d'amandes, le sucre, les 2 œufs et le beurre mou.
- Placer la pâte obtenue dans le moule à tarte et y cacher la fève.
- Recouvrir avec la seconde pâte feuilletée en collant bien les bords.
- Faire des dessins sur ce couvercle et badigeonner avec le jaune d'œuf.
- Enfourner pendant 20 à 30 minutes à 200° (thermostat 6-7)
- Vérifier régulièrement la cuisson !

Source : http://www.marmiton.org/recettes/recette_galette-des-rois-a-la-frangipane_20147.aspx

Aujourd'hui, la tradition de la **galette** des Rois est bien plus culinaire que religieuse. Comment a-t-elle évolué avant d'en arriver à placer le petit dernier de la famille sous la table ?

L'histoire de la **galette** des Rois remonte à l'Antiquité romaine. Pendant la fête païenne des saturnales, un roi était désigné parmi les jeunes soldats. L'heureux élu pouvait alors commander à manger tout ce qui lui faisait envie. Cette tradition a évolué au cours des siècles, prenant place le jour de l'Epiphanie, soit le 6 janvier. L'Epiphanie est une fête chrétienne, le 6 janvier, on fête la présentation de Jésus aux Rois Mages.

Le principe de la **galette** des Rois aujourd'hui :
Qu'on aime ou pas la **galette** des Rois, on prend plaisir à se réunir en famille juste pour le rituel qui va avoir lieu. Le plus jeune enfant de la famille se cache sous la table pour attribuer les parts à tous les membres présents. Chacun déguste ensuite sa part du gâteau et celui qui trouve la fève est le roi ou la reine du jour. L'élu choisit un roi ou une reine et lui remet la couronne.

D'où vient la fève dans la **galette** des rois ?
Avant 1875, la fève symbolisait une pièce de monnaie. Depuis, elle a été remplacé par une fève en porcelaine. Petit, qui n'a pas commencé une collection de fèves ? Il faut reconnaître qu'elles sont de plus en plus jolies. Les pâtissiers s'amusent à être toujours plus originaux ! Et toujours pour notre plus grand plaisir !

Source : Histoire de la galette des Rois d'hier à aujourd'hui

AGENDA

DATE	Lieu	EVENEMENT - JANVIER 2014
lundi 20/01/2014 à 18 h.30	Salle des sports, rue A. Dumas de Berneval	Vœux du Maire : invitation à tous les bernevalais

DATE	Lieu	EVENEMENT - FEVRIER 2014
samedi et dimanche 1er et 02/02/2014	Salle des sports, rue A. Dumas de Berneval	Bourse aux oiseaux (OCA Berneval)
samedi 08/02/2014	Salle des sports, rue A. Dumas de Berneval	Concours de dominos (Comité des Fêtes)
dimanche 09/02/2014 à 14 heures	Salle des sports, rue A. Dumas de Berneval	Loto (classe de neige)
samedi 15/02/2014	Salle des sports, rue A. Dumas de Berneval	Atelier cirque animé par David Portokalopoulos, au profit de l'association "Aux couleurs de Romane". De 15 h. à 17 h. Tarif : 5 euros par personne (tout âge confondu)

DATE	Lieu	EVENEMENT - MARS 2014
samedi 08/03/2014	Salle des sports, rue A. Dumas de Berneval	Concours de manille (Comité des fêtes)
dimanches 23/03/2014 & 30/03/2014	Salle des sports, rue A. Dumas de Berneval	Elections municipales **(ATTENTION, se munir de sa carte d'électeur ET de sa carte d'identité).**

DATE	Lieu	EVENEMENT - AVRIL 2014
dimanche 06/04/2014	Salle des sports, rue A. Dumas de Berneval	Concours de dominos (Cœurs Joyeux)
dimanche 27/04/2014	Berneval & St Martin en Campagne	Course cycliste Berneval / Saint-Martin-en-Campagne